

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Publié le : 15/12/2022

**Séance du 7 décembre 2022**

**Question n°2**

**Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa  
délégation de compétence**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER part à 18h57 et vote jusqu'à la question n°19 / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO arrive à 17h14 et vote à partir de la question n°21 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20221207-D00167810-DE Date de publication :

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Ce rapport vise à informer le Conseil d'Administration des différents documents signés par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération liste les dernières décisions prises concernant les locations de locaux, l'attribution de marchés publics et les régies du CCAS.

#### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Par délibération du 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration a délégué à la Vice-présidente son pouvoir de décision dans les matières visées par l'article R-123-21.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), toute délégation de compétence consentie par le Conseil d'Administration au titre de l'article R.123-1 du CASF doit faire l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette délibération prévoit également que toutes ces décisions peuvent être signées par la Vice-présidente ou par un Directeur dans le cadre des délégations prévues par arrêté.

## I. Conventions de mise à disposition de locaux

### A. Locaux du CCAS mis à disposition de tiers

| Tiers  | Objet  | Date de signature |
|--|--|-------------------|
| Erasmus Student Network  | Occupation partagée de locaux :<br>- à la Résidence autonomie Le Marulaz (20 rue de Vignier à Besançon)<br>- du 10 au 11 septembre 2022<br>- à titre gracieux      | 16 septembre 2022 |
| Groupe de coopération sociale et médico-sociale « Un chez soi Besançon » | Fin de mise à disposition de locaux :<br>- aux 10-12 rue Champrond à Besançon<br>- à compter du 22 juin 2022<br>- avec règlement au prorata des charges afférentes | 23 septembre 2022 |
| Direction Petite Enfance   | Occupation partagée de locaux :<br>- à l'Espace Ponsot (11 rue Jean Wyrsh à Besançon)<br>- du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2024<br>- à titre gracieux | 29 septembre 2022 |
| Association AIDES  | Occupation partagée de locaux :<br>- à l'Agora Résidence (2 rue Pierre Mesnage à Besançon)<br>- les 29 septembre et 17 novembre 2022<br>- à titre gracieux         | 6 octobre 2022    |

## II. Marchés publics

| Entreprise   | Objet   | Date de début du marché      |
|--------------|---|------------------------------|
| EIMI         | Exploitation d'installations de chauffage, ventilation et climatisation, pour un montant de 86 827,50 € HT, pour une durée de 4 ans et demi | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 |
| Espace 3000  | Achat d'un véhicule ludospace CADDY R1371, pour un montant de 22 484, 50 € HT, livraison prévue pour le 17 avril 2024.                      | 17 octobre 2022              |
|              | Achat d'un véhicule ludospace CADDY R1312, pour un montant de 22 484, 50 € HT, pour une livraison prévue le 21 avril 2024.                  | 21 octobre 2022              |
| Auto Bernard | Achat d'un véhicule utilitaire Kangoo R2452, pour un montant 34 623, 20 € HT, pour une livraison prévue le 25 janvier 2023.                 | 21 octobre 2022              |

### III. Arrêtés de régies

| Numéro  | Objet  | Date de signature |
|---------|--|-------------------|
| 2022-21 | Clôture de la régie d'avances et de recettes n°424 – Direction de l'Autonomie – Maison des Séniors | 21 octobre 2022   |
| 2022-23 | Modification de la régie de recettes n°424 – Direction Autonomie – Maison des Séniors              | 21 octobre 2022   |

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,

  
Sylvie WANLIN